REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB0725-DE

N°7

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, l'Assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Gérard LETEISSIER

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	13	16
		Pour : 15
		Contre : 1
		Abstentions : 0

Etaient présents :
ALBEROLA Laurent, IZARD François, LETEISSIER Gérard, MOUCHARD Stéphane, PROVOST Mickaël, RUIZ Bruno, POHER Patricia, BEFFY Elisabeth, DARROUX-OLIE Elisabeth, DUPONT Myrianne, JOUANNE Anne-Emmanuelle,,MILLAUD Françoise, PALMIE Amandine

Procuration(s) :
COACOLO Julien proc à MOUCHARD Stéphane, MEURET Denis Proc à LETEISSIER Gérard, MICHEZ Antoine proc à RUIZ Bruno, SEYFRIED Patrick Proc à DARROUX-OLIE Elisabeth, RENARD Manon proc à DUPONT Myrianne

Date de la convocation
08 avril 2025

Etai(en)t absent(s) :
CASTEL Macha

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
16 avril 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2025

et publication du

16 avril 2025

A(Ont) été nommé(es)**secrétaire(s) de séance :**
JOUANNE Anne-Emmanuelle

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

réuni sous la présidence de Gérard LETEISSIER,Maire,

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	448 649,94
		Réalisé :	352 597,99
		Reste à réaliser :	96 440,76
Recettes	:	Prévu :	448 649,94
		Réalisé :	342 878,62
		Reste à réaliser :	21 868,52

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	2 524 510,23
		Réalisé :	1 851 628,46
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	2 524 510,23
		Réalisé :	2 516 812,30
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-9 719,37
Fonctionnement :	665 183,84
Résultat global :	655 464,47

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ARGELIERS

Le Maire LETEISSIER Gérard

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

le(s) secrétaire(s) de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE BUDGET M4
N°8
Séance du 14 avril 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB0825-DE

L'an deux mille vingt cinq, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Gérard LETEISSIER

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	13	16 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 1

Etaient présents :
ALBEROLA Laurent, IZARD François, LETEISSIER Gérard, MOUCHARD Stéphane, PROVOST Mickaël, RUIZ Bruno, POHER Patricia, BEFFY Elisabeth, DARROUX-OLIE Elisabeth, DUPONT Myrianne, JOUANNE Anne-Emmanuelle,,MILLAUD Françoise, PALMIE Amandine

Procuration(s) :
COACOLO Julien proc à MOUCHARD Stéphane, MEURET Denis Proc à LETEISSIER Gérard, MICHEZ Antoine proc à RUIZ Bruno, SEYFRIED Patrick Proc à DARROUX-OLIE Elisabeth, RENARD Manon proc à DUPONT Myrianne

Date de la convocation
08 avril 2025

Etai(en)t absent(s) :
CASTEL Macha

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
16 avril 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2025

et publication du

16 avril 2025

A(Ont) été nommé(es)**secrétaire(s) de séance :**
JOUANNE Anne-Emmanuelle

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Gérard LETEISSIER Maire,

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	7 951,37
		Réalisé :	7 735,26
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	7 951,37
		Réalisé :	7 951,37
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	34 049,06
		Réalisé :	10 715,13
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	34 049,06
		Réalisé :	37 375,91
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	216,11
Fonctionnement :	26 660,78
Résultat global :	26 876,89

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ARGELIERS

Le Maire LETEISSIER Gérard

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

le(s) secrétaire(s) de séance

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB0925-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE D'ARGELIERS

N°9

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Gérard LETEISSIER,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	13	18 Pour : 17 Contre : 1 Abstentions : 0

Etaient présents :
ALBEROLA Laurent, IZARD François, LETEISSIER Gérard, MOUCHARD Stéphane, PROVOST Mickaël, RUIZ Bruno, POHER Patricia, BEFFY Elisabeth, DARROUX-OLIE Elisabeth, DUPONT Myrianne, JOUANNE Anne-Emmanuelle, MILLAUD Françoise, PALMIE Amandine

Procuration(s) :
COACOLO Julien proc à MOUCHARD Stéphane, MEURET Denis Proc à LETEISSIER Gérard, MICHEZ Antoine proc à RUIZ Bruno, SEYFRIED Patrick Proc à DARROUX-OLIE Elisabeth, RENARD Manon proc à DUPONT Myrianne

Date de la convocation
08 avril 2025

Etai(en)t absent(s) :
Macha CASTEL

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
16 avril 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2025

et publication du

16 avril 2025

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Anne-Emmanuelle JOUANNE

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de LETEISSIER Gérard, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**265 488,65**
- un excédent reporté de :	**399 695,19**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**665 183,84**
- un déficit d'investissement de :	**9 719,37**
- un déficit des restes à réaliser de :	**74 572,24**
Soit un besoin de financement de :	**84 291,61**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	**665 183,84**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**246 911,89**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**418 271,95**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	**9 719,37**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ARGELIERS

Le Maire LETEISSIER Gérard

MAIRIE D'ARGELIERS

le(s) secrétaire(s) de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB01025-DE

N°10

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt -cinq, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Gérard LETEISSIER,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	13	18 Pour : 16 Contre : 2 Abstentions : 0

Etaient présents :
ALBEROLA Laurent, IZARD François, LETEISSIER Gérard, MOUCHARD Stéphane, PROVOST Mickaël, RUIZ Bruno, POHER Patricia, BEFFY Elisabeth, DARROUX-OLIE Elisabeth, DUPONT Myrianne, JOUANNE Anne-Emmanuelle, MILLAUD Françoise, PALMIE Amandine

Procuration(s) :
COACOLO Julien proc à MOUCHARD Stéphane, MEURET Denis Proc à LETEISSIER Gérard, MICHEZ Antoine proc à RUIZ Bruno, SEYFRIED Patrick Proc à DARROUX-OLIE Elisabeth, RENARD Manon proc à DUPONT Myrianne

Date de la convocation
08 avril 2025

Etat(en)t absent(s) :
CASTEL Macha

Etat(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
16 avril 2025

A(Ont) été nommé(es)**secrétaire(s) de séance :**
JOUANNE Anne-Emmanuelle

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2025

et publication du

16 avril 2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

réuni sous la présidence de Gérard LETEISSIER Maire,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : **468 958,37**

Recettes : **543 530,61**

Fonctionnement

Dépenses : **2 404 025,35**

Recettes : **2 404 025,35**

Pour rappel, total budget :

Investissement
- Dépenses : 565 399,13 (dont 96 440,76 de RAR)
- Recettes : 565 399,13 (dont 21 868,52 de RAR)

Fonctionnement
- Dépenses : 2 404 025,35 (dont 0,00 de RAR)
- Recettes : 2 404 025,35 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ARGELIERS

MAIRIE D'ARGELIERS

Le Maire LETEISSIER Gérard

le(s) secrétaire(s) de séance

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB1125-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTR[illegible] DE L'ASSEMBLÉE DÉLIB[illegible]TE DE BUDGET M4

N°11 N°11

S²LO

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Gérard LETEISSIER,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	13	18 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 1

Etaient présents :
ALBEROLA Laurent, IZARD François, LETEISSIER Gérard, MOUCHARD Stéphane, PROVOST Mickaël, RUIZ Bruno, POHER Patricia, BEFFY Elisabeth, DARROUX-OLIE Elisabeth, DUPONT Myrianne, JOUANNE Anne-Emmanuelle, MILLAUD Françoise, PALMIE Amandine

Procuration(s) :
COACOLO Julien proc à MOUCHARD Stéphane, MEURET Denis Proc à LETEISSIER Gérard, MICHEZ Antoine proc à RUIZ Bruno, SEYFRIED Patrick Proc à DARROUX-OLIE Elisabeth, RENARD Manon proc à DUPONT Myrianne

Date de la convocation
08 avril 2025

Etai(en)t absent(s) :
CASTEL Macha

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
16 avril 2025

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2025

et publication du

16 avril 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de LETEISSIER Gérard, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	**4 611,72**
- un excédent reporté de :	**22 049,06**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	**26 660,78**
- un excédent d'investissement de :	**216,11**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un excédent de financement de :	**216,11**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	**26 660,78**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**26 660,78**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**216,11**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Argeliers

Le Maire LETEISSIER Gérard

le(s) secrétaire(s) de séance

MAIRIE D'ARGELIERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB1225-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE BUDGET M4

N°12 N°12

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Gérard LETEISSIER,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	13	18 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 1

Etaient présents :
ALBEROLA Laurent, IZARD François, LETEISSIER Gérard, MOUCHARD Stéphane, PROVOST Mickaël, RUIZ Bruno, POHER Patricia, BEFFY Elisabeth, DARROUX-OLIE Elisabeth, DUPONT Myrianne, JOUANNE Anne-Emmanuelle, MILLAUD Françoise, PALMIE Amandine

Procuration(s) :
COACOLO Julien proc à MOUCHARD Stéphane, MEURET Denis Proc à LETEISSIER Gérard, MICHEZ Antoine proc à RUIZ Bruno, SEYFRIED Patrick Proc à DARROUX-OLIE Elisabeth, RENARD Manon proc à DUPONT Myrianne

Date de la convocation
08 avril 2025

Etai(en)t absent(s) :
CASTEL Macha

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
16 avril 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 avril 2025

et publication du

16 avril 2025

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
JOUANNE Anne-Emmanuelle

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Gérard LETEISSIER,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : **7 830,00**

Recettes : **7 830,00**

Fonctionnement

Dépenses : **38 660,78**

Recettes : **38 660,78**

Pour rappel, total budget :

Investissement			
Dépenses	:	7 830,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	7 830,00	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement			
Dépenses	:	38 660,78	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	38 660,78	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ARGELIERS

MAIRIE D'ARGELIERS

Le Maire LETEISSIER Gérard

le(s) secrétaire(s) de séance

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB01325-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 08/04/2025

Délibération N° 013/25

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le 14 Avril 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE

Absent : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Vote des taux d'imposition communaux – Exercice 2025

VU le rapport de Monsieur le Maire, rappelant aux membres du Conseil l'obligation de voter les taux d'imposition communaux,

CONSIDERANT la proposition suivante :

Taxe Foncière sur le bâti	57,48 %
Taxe Foncière sur le non bâti	74,97 %
Taxe d'Habitation	14,78 %

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB01325-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, par **17voix POUR, 1 voix CONTRE (Laurent ALBEROLA) :**

- **Décide** de voter les taux d'imposition communaux pour l'année 2025, ainsi qu'il suit :

Taxe Foncière sur le bâti	**57,48 %**
Taxe Foncière sur le non bâti	**74,97 %**
Taxe d'Habitation	**14,78 %**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente Délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS
Aude

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB01425-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 08/04/2025

Délibération N° 014/25

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le 14 Avril 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE

Absent : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Répartition des subventions aux Associations – Exercice 2025

VU le rapport de Monsieur le Maire, demandant au Conseil de répartir les montants inscrits à l'article 6574, et attribués aux différentes associations,

CONSIDERANT la proposition de répartition suivante :

BSM XV	7 850
TENNIS	3 300
JUDO CLUB	600
ACCA	1 300
LOU RASCAS	550
LA CALADO	1 200
ANCIENS COMBATTANTS	700

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB01425-DE

BIBLIOTHEQUE	
GYM LANGUEDOCIENNE	
ASSOCIATION CONTRE LE CANCER	450
PETANQUE	500
LE POURQUOI DE LA CHOSE	1 500
ART GELIERS	500
ZELD'AUDE	700
LES VINS DE MARCELIN	12 000
LES PETITES MAINS	1 000
AS2A GYM GRS	1 400
LES AILES ARGELIESOISES	500
FELIN POSSIBLE	1 500
KAT'ART	300
CADETS DE LA DEFENSE	150

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à **l'UNANIMITE** :

- **Approuve** la répartition des subventions aux Associations, telle que présentée précédemment,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les mandats correspondants, ainsi que tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB01525-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 08/04/2025

Délibération N° 015/25

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le 14 Avril 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE

Absent : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Budget principal M57 – Dépenses à imputer au Compte 6232 : Fêtes et Cérémonies

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant qu'il est demandé aux Collectivités Territoriales, de faire procéder à l'adoption d'une Délibération, précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au Compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », et ce conformément aux instructions règlementaires et aux dispositions comptables, propres à cet article budgétaire,

CONSIDERANT que dans ce cadre, les dépenses à prendre en charge au Compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », seraient les suivantes :

- Apéritifs (Boissons diverses/Vins/Nourriture), à l'occasion de réunions de travail, de la réception d'artistes lors de spectacles, de réceptions diverses et lors des Vœux du Maire à la population et au Personnel.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB01525-DE

- Gerbes/bouquets à l'occasion des mariages/enterrements/départ à la retraite/commémorations/Cérémonies
- Spectacles au LIDO
- Achat livres –BD sur Marcelin Albert par CS PROD
- Goûter NOEL (Ecole)
- Cadeaux et spectacle de NOEL (Ecole)
- Achat calculatrices CM2
- Achat Fût de l'Enquant
- Animations - Jeux du 13 juillet pour les enfants
- Sapins de Noël
- Cadeau pour départ à la retraite d'un Agent
- Chèques cadeaux Agents fin d'année (KADEO)
- Une séance de plein air Ciném'Aude
- Animations musicales à l'occasion des fêtes du Village (Halloween/Carnaval/Fêtes de Janvier/Mars et Juin)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE,**

- **Décide** de considérer l'affectation des Dépenses reprises ci-dessus au Compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », dans la limite des crédits inscrits au Budget communal,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet, et notamment les mandats correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB01625-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 08/04/2025

Délibération N° 016/25

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le 14 Avril 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE

Absent : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Budget principal M57 – Mise en place de la fongibilité des crédits en Sections de Fonctionnement et d'Investissement

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant que dans le cadre de l'application de la Nomenclature M57 depuis le 1er Janvier 2023, il convient de procéder à un certain nombre de décisions relevant de ce nouveau dispositif budgétaire et comptable,

CONSIDERANT que dans ce cadre, la Commune d'Argeliers est appelée à se prononcer tous les ans sur la politique de fongibilité des crédits, pour les Sections de Fonctionnement et d'Investissement,

CONSIDERANT que cette nouvelle disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire pour l'Ordonnateur, afin de pouvoir procéder à des virements de crédits de Chapitre à Chapitre, au sein d'une même Section,

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB01625-DE

CONSIDERANT qu'ainsi le Conseil Municipal peut déléguer au Maire, le pouvoir de procéder aux mouvements de crédits de Chapitre à Chapitre, excepté pour les crédits liés aux dépenses de Personnel, et ce dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la Section concernée,

CONSIDERANT que cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits nécessaires à sa satisfaction, et ce sans attendre le vote d'une Décision Modificative, par le Conseil Municipal, et qu'elle a aussi pour objectif de réaliser en temps réel, des Opérations purement techniques,

CONSIDERANT que si le Conseil décide d'adopter cette disposition, Monsieur le Maire serait alors tenu de vous informer des mouvements de crédits opérés, lors de la plus proche séance du Conseil Municipal, et ce dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises, conformément aux dispositions inscrites à l'article L 21-22-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et par **17 Voix POUR et 1 Voix CONTRE (Laurent ALBEROLA),**

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de Chapitre à Chapitre, au sein d'une même Section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de Personnel, et ce dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des Section, déterminées à l'occasion du vote du Budget 2025,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER



Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB01725-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 08/04/2025

Délibération N° 017/25

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le 14 Avril 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE

Absent : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Avance de Trésorerie remboursable – Convention à conclure avec le SIVU du Sud Minervois

VU le rapport de Monsieur le Maire, rappelant que les Communes versent au SIVU du Sud Minervois une contribution financière, qui peut être budgétisée et/ou fiscalisée,

CONSIDERANT que du fait d'un contexte budgétaire tendu, affectant la Trésorerie de ce Syndicat, ce dernier sollicite les Communes volontaires, aux fins de versement d'une avance de Trésorerie remboursable,

CONSIDERANT que pour ce faire, une convention à conclure avec le Président du SIVU du Sud Minervois, fixe les conditions et les modalités d'une telle avance,

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB01725-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et par **17 Voix POUR et 1 ABSTENTION (Laurent ALBEROLA),**

- **Approuve** la convention d'avance remboursable, à conclure avec le SIVU du Sud Minervois, et ce pour un montant de 10 000 €,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier, nécessaire à l'exécution de la présente Délibération, et notamment la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB01825-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 08/04/2025

Délibération N° 018/25

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le 14 Avril 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE

Absent : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Programmation cinématographique au Lido – Convention de partenariat à conclure avec l'Association CINEM'AUDE-VAP

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant qu'à compter de cette année, il est envisagé de reprendre les projections cinématographiques dans la salle de projection du Lido,

CONSIDERANT que pour ce faire, il serait opportun d'établir un partenariat avec l'association CINEM'AUDE-VAP, et ce par le moyen d'une convention de partenariat,

CONSIDERANT que pour ce faire, une convention à conclure avec le Président du SIVU du Sud Minervois, fixe les conditions et les modalités d'une telle avance,

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB01825-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE,**

- **Approuve** la convention de partenariat à conclure avec l'association CINEM'AUDE-VAP,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cette affaire, et notamment la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE



Le Maire,
Gérard LETEISSIER



Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB01925-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 08/04/2025

Délibération N° 019/25

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le 14 Avril 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE

Absent : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Entretien des sentiers de randonnées pédestres et à VTT – Exercices 2023 et 2024 – Convention de partenariat à conclure avec l'Office de Tourisme Côte du Midi.

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant que le Pays Touristique Corbières Minervois était auparavant le prestataire de la Commune, pour l'entretien des sentiers de randonnées sur son territoire, et que pour cela, une enveloppe budgétaire était inscrite tous les ans, au Budget Principal de la Commune,

CONSIDERANT que depuis la création, en 2021, de l'Office de Tourisme communautaire dénommé « Côte du Midi », par le Grand Narbonne, il incombe dorénavant à cet Etablissement Public, de proposer à notre Commune une prestation visant à entretenir et baliser les sentiers de randonnées répertoriés sur notre territoire communal,

CONSIDERANT que pour ce faire, une convention cadre, prenant effet à compter de 2023, et définissant les modalités d'exécution de cette prestation, est proposée à délibération,

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB01925-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE,**

- **Approuve** la convention de partenariat proposée par l'Office de Tourisme Côte du Midi, visant à entretenir et baliser les sentiers de randonnées, répertoriés sur le territoire communal,

- **Précise** que les crédits de dépenses nécessaires à l'exécution de cette décision, sont prévus au Budget 2025,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cette affaire, et notamment la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETELLIER

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB02025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 08/04/2025

Délibération N° 020/25

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le 14 Avril 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE

Absent : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Entretien et balisage des sentiers de randonnées pédestres – Exercice 2025 – Avenant à la Convention de partenariat initiale, conclue entre la Commune d'Argeliers et l'Office de Tourisme Côte du Midi.

VU le rapport de Monsieur le Maire, rappelant que par Délibération de ce jour, le Conseil a approuvé la convention de partenariat conclue entre la Commune et l'Office de Tourisme Côte du Midi, et ce en vue d'entretenir et de baliser les sentiers de randonnées pédestres, répertoriés sur le territoire communal,

CONSIDERANT que pour cette année 2025, il convient de délibérer sur la proposition d'avenant, à la convention initiale, présentée par Côte du Midi,

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB02025-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE,**

- **Approuve** l'avenant 2025 à la convention de partenariat, conclue entre la Commune et l'Office de Tourisme Côte du Midi, et visant à entretenir et baliser les sentiers de randonnées, répertoriés sur le territoire communal,

- **Précise** que les crédits de dépenses nécessaires à l'exécution de cette décision, sont prévus au Budget 2025,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cette affaire, et notamment l'avenant correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB02125-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 08/04/2025

Délibération N° 021/25

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le 14 Avril 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE

Absent : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Mise à disposition d'un local communal – Convention à conclure avec les Associations concernées.

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant que face aux besoins de locaux, exprimés par plusieurs associations, la Commune a récemment fait l'acquisition d'un container à double entrée, d'une superficie totale de 40 m2,

CONSIDERANT que ce container, qui a été aménagé par les Services Techniques Municipaux, est destiné uniquement à du stockage de matériels divers, et en aucun cas, à recevoir du public,

CONSIDERANT qu'une convention de mise à disposition, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil, doit permettre d'en fixer les conditions d'utilisation, ainsi que les responsabilités respectives, des parties concernées,

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB02125-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

- **Approuve** la convention de mise à disposition permanente d'un local de stockage, au profit d'une association,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cette affaire, et notamment les Conventions correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB02225-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 08/04/2025

Délibération N° 022/25

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le 14 Avril 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE

Absent : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Utilisation de la piscine « d'Espace de Liberté » – Convention à conclure avec le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant aux membres du Conseil qu'à partir du mois de Mai, certaines classes du Groupe Scolaire Michel BERNARD, se déplaceront sur Narbonne, à l'Espace de Liberté, afin de pouvoir bénéficier de l'utilisation de la piscine du Grand Narbonne,

CONSIDERANT qu'afin de formaliser ces différents déplacements, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne propose la contractualisation d'une convention de partenariat, fixant les modalités d'utilisation de cet équipement sportif, destiné à la pratique de la natation, notamment auprès des jeunes élèves du Primaire.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB02225-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE,**

- **Approuve** la convention de partenariat, à conclure avec la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, portant sur les modalités d'utilisation de la piscine de l'Espace de Liberté, par les élèves du Groupe Scolaire,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier, nécessaire à l'exécution de la présente Délibération, et notamment la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB02325-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 08/04/2025

Délibération N° 023/25

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le 14 Avril 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE

Absent : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Mise en place de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) des Policiers Municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L 714-13,

Vu le décret n°94-731 du 24 août 1994 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB02325-DE

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Vu le décret n°2006-1392 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des directeurs de police municipale ;

Vu le décret n°2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;

Vu le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

Vu la délibération n°034/18 du 12 avril 2018 instaurant l'octroi d'une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT),

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 03/04/2025,

Considérant que les agents appartenant à la filière police municipale et garde champêtre sont exclus du champ d'application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Considérant que les textes applicables aux agents de police municipale et aux gardes champêtres sont des textes spécifiques,

Considérant que suite à la publication du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024, un nouveau régime indemnitaire pour les agents relevant de la filière police municipale est institué en remplacement de l'existant. Ce nouveau régime repose ainsi sur une nouvelle prime dénommée indemnité spéciale de fonction et d'engagement, composée d'une part fixe et d'une part variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon des critères définis par l'organe délibérant.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour les cadres d'emplois concernés,

Considérant que le Conseil Municipal entend mettre en place le versement de ce nouveau régime indemnitaire au profit de ses agents de la filière police municipale dans les conditions suivantes,

CONSIDERANT ce qui suit :

ARTICLE 1 : LES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires de cette indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) sont les agents titulaires, stagiaires à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel en fonction dans la collectivité et relevant des cadres d'emplois de :

- Chef de service de police municipale
- Agent de police municipale

ARTICLE 2 : MODALITES DE VERSEMENT

Les montants individuels pourront être modulés par arrêté de l'autorité territoriale dans les limites et conditions fixées par les textes applicables à la Fonction Publique d'Etat ou selon les critères fixés, pour chaque prime, par l'Assemblée Délibérante.

Les Agents admis à exercer leurs fonctions à temps partiel, les Agents occupant un emploi à temps non complet ainsi que les Agents quittant ou étant recrutés dans la structure publique territoriale en cours d'année sont admis au bénéfice des primes et indemnités instituées au prorata de leur temps de Service.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB02325-DE

Concernant les indisponibilités physiques, l'ISFE sera maintenu dans les mêmes conditions que le traitement, durant les congés suivants :

- Congés annuels (Plein traitement) ;
- Congés pour invalidité temporaire imputable au Service – CITIS - (Plein traitement) ;
- Congés de maternité, de paternité et d'adoption (Plein traitement).

En revanche, lors des congés de Longue Maladie, de Longue Durée, de Grave Maladie, le versement de la part fixe de l'ISFE est suspendu.

Pour les Congés de Maladie Ordinaire, l'ISFE sera modulé sur une année calendaire, ainsi qu'il suit :

ISFE Part fixe Mensuelle	
Nombre de jours ouvrés d'absence	Pourcentage d'attribution
10 J	80 %
20 J	70 %
30 J	50 %
40 J	40 %
50 J	30 %
60 J	20 %
70 J	10 %
80 J	5 %
90 J	0 %

Par ailleurs, afin de ne pas créer de différence de traitement entre les Agents percevant des Régimes Indemnitaires autres que l'ISFE, ces dispositions relatives aux indisponibilités physiques, s'appliqueront par Délibérations concordantes, à tous les Régimes Indemnitaires versés par la Collectivité.

ARTICLE 3 : STUCTURE DE L'ISFE

L'ISFE est constituée d'une part fixe et d'une part variable, déterminées dans les conditions suivantes et dans les articles suivants :

- La part fixe de l'ISFE est calculée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel,
- La part variable de l'ISFE est fixée dans la limite de montants réglementaires.

ARTICLE 4 : INSTAURATION DE LA PART FIXE DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel fixé par l'organe délibérant dans la limite des taux suivants :

Cadre d'emplois	**Taux maximum individuel** En pourcentage du montant du traitement soumis à retenue pour pension
Agents de police municipale	30 %
Chef de service de police municipale	32 %

Les montants moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB02325-DE

ARTICLE 5 : INSTAURATION DE LA PART VARIABLE DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT

L'engagement professionnel et la manière de servir des agents sont pris en compte pour l'attribution de la part variable annuelle de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement.

L'organe délibérant détermine le plafond de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans la limite des montants suivants :

Cadre d'emplois	Montant annuel individuel maximum en Euros
Agents de police municipale	5 000 €
Chef de service de police municipale	7 000 €

La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée dans les conditions suivantes :

* Le montant de la part variable sera versé mensuellement dans la limite de 50 % du plafond annuel défini par l'organe délibérant,

* et complété par un versement annuel pour le solde restant à l'issu de l'entretien professionnel.

Les montants seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

L'appréciation de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel. Dès lors, il sera tenu compte de la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs. Plus généralement, seront appréciés :

- La valeur professionnelle de l'Agent ;
- Son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions ;
- Son sens du Service Public ;
- Sa capacité à travailler en équipe ;
- Sa contribution au collectif de travail ;
- Sa gestion du temps, à travers l'organisation de son temps de travail, l'assiduité et la ponctualité.

Ces critères seront appréciés en lien avec l'entretien professionnel en tenant compte des observations spécifiés sur le compte rendu d'entretien professionnel de l'année N évaluant l'année N-1.

L'attribution de la part variable versée annuellement de l'ISFE étant déterminé par la manière de servir de l'agent, elle n'est pas reconductible d'une année sur l'autre.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

ARTICLE 6 : PONDÉRATION DES CRITÈRES D'ATTRIBITION DE LA PART VARIABLE VERSÉE ANNUELLEMENT

Une pondération des critères précités est fixée au maximum à hauteur de :

- 50 % pour le critère relatif à la manière de servir
- 50 % pour le critère relatif à l'engagement professionnel

La part variable versée annuellement de l'ISFE sera ainsi déterminée en application de la grille d'évaluation suivante :

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB02325-DE

Critères	Non acquis ou non atteint	En cours d'acquisition ou de réalisation	Acquis ou Atteint	Maîtrise totale ou objectifs dépassés
Pondération	25 %	50 %	75 %	100 %

La part variable annuelle de l'ISFE est proratisée en fonction du temps de travail. Elle est versée annuellement, au mois de Décembre.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

ARTICLE 7 : DISPOSITIF DE SAUVEGARDE (article 7 du décret n°2024-614)
Lors de la première application de l'ISFE, si après application des deux parts, le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au titre du régime indemnitaire antérieur, à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel, ce montant précédemment perçu peut être conservé, à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà du pourcentage.

ARTICLE 8 : CUMULS POSSIBLES
L'ISFE est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir (exemples : IAT,...).

Par contre, l'ISFE est cumulable avec :

→ les indemnités horaires pour travaux supplémentaires attribuées dans les conditions fixées par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002,

→ les primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail définis par les décrets n°2000-815 du 25 août 2000 et n°2001-623 du 12 juillet 2001.

ARTICLE 9 : REVALORISATION
Les primes et indemnités fixées par la présente délibération feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les taux de base seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

ARTICLE 10 : CREDITS BUDGETAIRES ET DATE D'EFFET
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

L'attribution de l'indemnité susvisée fera l'objet d'un arrêté individuel pour la part fixe, d'un arrêté individuel pour la part variable versée mensuellement et d'un arrêté individuel pour la part variable versée annuellement dans le respect des conditions fixées dans la présente délibération.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter de la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

A compter de cette même date, la délibération n°034/18 du 12 avril 2018 portant sur l'instauration d'une indemnité spéciale mensuelle de fonction et/ou d'une indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour les agents relevant du cadre d'emplois de la police municipale est abrogée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE,**

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB02325-DE

- **Décide** d'instituer le Régime Indemnitaire pour les agents relevant de la filière Police Municipale selon les modalités exposées ci-dessus,
- **Dit** qu'il appartiendra à l'Autorité Territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente Délibération,
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de chaque exercice comptable,
- **Dit** que la présente délibération annule et remplace la délibération N°034/18 du 12 avril 2018 sur l'octroi d'une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT),
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente Délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIES (AUDE)

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB02425-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 08/04/2025

Délibération N° 024/25

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le 14 Avril 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE

Absent : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Approbation de l'organigramme.

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant aux membres du Conseil que bien qu'aucun fondement légal, règlementaire ou jurisprudentiel ne l'y oblige, celui-ci a tenu néanmoins, à soumettre à l'approbation du Conseil, l'organigramme des Services, considérant que celui-ci relève de la clause générale de compétence,

VU l'avis Favorable du CST en date du 3 Avril 2025,

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB02425-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et par **17 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Laurent ALBEROLA),**

- **Approuve** l'organigramme des Services de la Commune d'Argeliers, actualisé à ce jour,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB02525-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 08/04/2025

Délibération N° 025/25

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le 14 Avril 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE

Absent : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Recrutement de saisonniers – Créations de Postes

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant aux membres du Conseil que du fait d'un accroissement temporaire de l'activité des Services Techniques en période estivale, et à l'instar de l'été 2024, il y a lieu de créer plusieurs emplois non permanents,

CONDIDERANT que ceux-ci seront destinés à des saisonniers, considérant que la durée de chaque contrat, sera comprise entre 15 et 30 jours, et que l'ensemble de ces recrutements équivaudra à 4 ETP, sur la totalité des mois de Juillet et Août 2025,

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB02525-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

- **Décide** la création de Postes de saisonniers, pour un équivalent de 4 ETP, à répartir sur la période comprise entre le 1er Juillet et le 31 Août 2025,
- **Précise** que les crédits de dépenses nécessaires à l'exécution de cette décision, sont prévus au Budget 2025,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cette affaire, et notamment les Contrats à Durée Déterminée correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB02625-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 08/04/2025

Délibération N° 026/25

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le 14 Avril 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE

Absent : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Modalités d'attribution d'un cadeau, à l'occasion du départ à la retraite d'un agent

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant aux membres du Conseil que lors du départ à la retraite d'un agent, il convient à cette occasion, et par délibération générale, de fixer les modalités de la prise en charge financière par la Commune, des frais inhérents à l'organisation d'un apéritif, ainsi qu'à l'achat d'un cadeau,

CONDIDERANT les modalités suivantes, proposées par Monsieur le Maire :

1. Un cadeau d'un montant de 800 €, jusqu'à 10 ans de Services accomplis au sein de la Collectivité.
2. Une majoration de 100 €, par tranche de 5 ans d'ancienneté supplémentaire.
3. Prise en charge des frais de réception pour 50 personnes maximum, choisies par l'Agent, et ce pour un montant plafond de 500 €.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250414-DELIB02625-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

- **Approuve** les modalités de la prise en charge financière par la Commune, des frais inhérents à l'organisation d'un apéritif, ainsi qu'à l'achat d'un cadeau, et ce lors du départ à la retraite d'un agent communal, telles que définies précédemment,

- **Précise** que les crédits de dépenses nécessaires à l'exécution de cette décision, sont prévus au Budget 2025,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN03825-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 08/04/2025

Délibération N° 038/25

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Le 14 Avril 2025, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Denis MEURET, procuration à Gérard LETEISSIER ; Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Patrick SEYFRIED, procuration à Elisabeth DARROUX-OLIE

Absent : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Modalités d'attribution d'un cadeau, à l'occasion du départ à la retraite d'un agent

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant aux membres du Conseil que lors du départ à la retraite d'un agent, il convient à cette occasion, et par délibération générale, de fixer les modalités de la prise en charge financière par la Commune, des frais inhérents à l'organisation d'un apéritif, ainsi qu'à l'achat d'un cadeau,

CONDIDERANT les modalités suivantes, proposées par Monsieur le Maire :

1. Un cadeau d'un montant de 800 €, jusqu'à 10 ans de Services accomplis au sein de la Collectivité.
2. Une majoration de 100 €, par tranche de 5 ans d'ancienneté supplémentaire.
3. Prise en charge des frais de réception pour 50 personnes maximum, choisies par l'Agent, et ce pour un montant plafond de 500 €.

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 011-211100128-20250703-DELIBN03825-DE

CONDIDERANT que Madame Mercédès BARTHES, ATSEM, a fait valoir ses droits à la retraite, et ce depuis le 1er Février dernier,

CONDIDERANT que Madame Mercédès BARTHES, a effectué plus de 17 ans de service au sein de la Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE,**

- **Approuve** les modalités de la prise en charge financière par la Commune, des frais inhérents à l'achat d'un cadeau, et ce lors du départ à la retraite de Madame Mercédès BARTHES, ATSEM, pour un montant de 1 000 €,

- **Approuve** les modalités de la prise en charge financière par la Commune, des frais inhérents à l'organisation d'un apéritif, suivant les modalités définies ci-dessus, et ce lors du départ à la retraite de Madame Mercédès BARTHES, ATSEM, pour un montant plafond de 500 €,

- **Précise** que les crédits de dépenses nécessaires à l'exécution de cette décision, sont prévus au Budget 2025,

- **Précise** que la présente délibération annule et remplace la Délibération N° 026/25, en date du 14 Avril 2025,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (AUDE)